

1

MOTION**la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées****Luxembourg, le 20 juillet 2023****Dépôt: Claude Lamberty (DP)****PL 7524****La Chambre des Députés,**

- Considérant le droit fondamental des personnes âgées de vivre dans la dignité, avec un accès adéquat aux services et aux soins qui répondent à leurs besoins spécifiques ;
- Soulignant que la qualité des services pour les personnes âgées est essentielle pour assurer leur bien-être physique, mental et social ;
- Considérant que la loi sous rubrique vise, d'une part, à améliorer la qualité des infrastructures, des prestations et des services en faveur des personnes âgées, en fixant les normes minimales requises pour les prestataires de soins, et d'autre part, à garantir une meilleure transparence de prix en matière de ces prestations et services ;
- Saluant que le secteur des services pour personnes âgées est ainsi doté d'un mécanisme qui vise à améliorer le bien-être des personnes âgées visées ;
- Considérant l'importance de garantir l'efficacité et l'impact de la réforme sur la qualité des services pour personnes âgées ;
- Considérant l'utilité de procéder à une évaluation de ladite réforme dans un souci de transparence ;

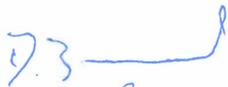
invite le Gouvernement à :

- procéder à une évaluation de la réforme et de soumettre les résultats à la Chambre des Députés, dans un délai de trois ans maximum à compter de la mise en vigueur de la loi sous rubrique.

Signatures:



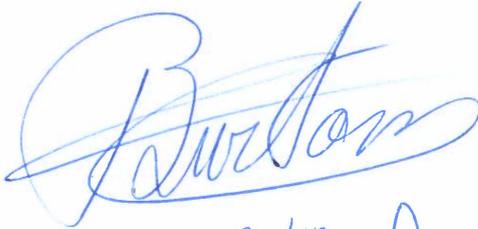
Claude LAMBERTY



DJUNA BERNARD



Smaou Kselban Binti

Tess Burton



Carole Hartmann